

Compte-rendu du 1^{er} conseil d'école

MARDI 14 NOVEMBRE 2017

Présents :

Enseignantes : Anne Chevillard-Pradier (Directrice), Isabelle Champougny, Ophélie Martin, Michèle Trometer

Représentants de parents : Anne-Laure Bourger, Magali Desbois, Lionel Panissod, Jean-Michel Ribes, Raphaëlle Zhao

Représentants de la mairie pour les questions les concernant : Pauline Depret (Responsable Educative du Territoire) et David Warnier (Responsable du Périscolaire de Site)

Absents : Louise Bittendiebel (enseignante, excusée), Ludovic Chauwin (représentant de parents, excusé), Robert Herrmann (adjoint au maire, excusé)

Présentation des membres du CE et des missions du CE.

1. Bilan de la rentrée :

Actuellement 114 élèves sont inscrits à l'école. Ils sont répartis dans les 4 classes de la manière suivante :

- 29 Oiseaux PS - Anne Chevillard-Pradier et Ophélie Martin (fr.), Louise Bittendiebel (all.)
- 29 Poissons PS/MS - Anne Chevillard-Pradier (fr.), Louise Bittendiebel (all.)
- 28 Oursons MS/GS Isabelle Champougny (fr.) et Michèle Trometer (all.)
- 28 Souris MS/GS Isabelle Champougny (fr.) et Michèle Trometer (all.)

Les 5 enseignantes sont épaulées par 2,5 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) :

- Nadège Gottrand avec les 2 classes de l'étage (les Oursons et les Souris)
- Céline Douvier et Noémie Le Pindivic avec les 2 classes du bas (Poissons et Oursons)

Léo Algado, en service civique de l'éducation nationale, aide à la surveillance, à l'habillage, aux activités, etc.

La rentrée s'est bien passée.

2. Règlement intérieur (Vote) :

Le conseil d'école recommande à tous les parents de lire le règlement intérieur disponible sur le site web de l'école ou en version papier, reçue dans l'enveloppe de rentrée.

Quelques rappels :

Les parents doivent déposer les enfants dans les classes.

Les écharpes sont interdites (les remplacer par des tours de cou).

Les poussettes dans le hall sont interdites (pour des raisons d'hygiène et de sécurité).

Les parents doivent veiller au respect des règles de la cour de l'école (interdiction de monter sur le toit de la maison dans la cour).

Les adultes doivent systématiquement refermer le portail derrière eux.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

3. Point sur la coopérative scolaire :

Dépenses prévues : environ 2 700 €

Recettes : 2 400 €

Le bénéfice de la kermesse de l'année dernière s'élève à 925 € et permet d'acheter des jeux (utilisés le matin dans la cour et des trottinettes).

4. Point sur le plan Vigipirate :

Par manque de personnel, cela ne fonctionne pas.

Lorsqu'en début d'année, les surveillances étaient effectuées par enseignantes, ATSEMs et Agent de Restauration, cela réduisait de presque 1 heure (matin30+midi10+midi15) le temps dédié aux élèves ou aux travaux de préparation.

L'arrivée d'un jeune en service civique en octobre permettrait de résoudre ce point. Mais sa formation aux tâches que nous lui confions prend du temps et il n'est pas encore opérationnel.

Rappel de l'organisation des surveillances vigipirate :

Au début de l'année, ATSEM, maîtresses et agent de restauration se répartissaient les surveillances du matin. La directrice surveillait les allées et venues à la sortie des classes le midi.

En début d'après-midi, la surveillance était effectuée par la maîtresse ayant les PS. Cela décalait de 10 min le départ en pause de l'ATSEM de surveillance en salle de sieste. Ce décalage se répercutait sur le démarrage du « décloisonnement » (période pendant lesquelles la maîtresse des PS travaillait avec un groupe de GS, pendant que les PS étaient en sieste). Ce temps « libéré » étant réduit à 20 minutes, le « décloisonnement » ne pouvait avoir lieu.

A la sortie des classes de l'après-midi, personne ne pouvait assurer la surveillance.

5. Bilan des retards :

L'école est fermée à 8h30.

Si des enfants arrivent quand la porte est en train d'être fermée (à la sonnerie), les parents signent une feuille.

Rappel : 5 retards, de type exceptionnel, sont admis.

Ils sont suivis d'un rappel au règlement.

Si les retards persistent, rdv avec la directrice

Ensuite, l'inspecteur de l'éducation nationale en est informé et prend les mesures nécessaires.

Constat : le nombre de retards est en diminution.

6. Rythmes scolaires - Semaine à 4 jours / semaine à 4,5 jours (Vote)

Un courrier de Monsieur le Maire de Strasbourg du 17/10/17 indique que des évaluations sont en cours au niveau national et local, afin d'éclairer la décision de la ville. Le maire précise qu'il ne pourrait mettre en œuvre un éventuel nouveau scénario qu'à la rentrée de septembre 2019 (cf. pièce jointe).

Retour du sondage des parents : 47 familles ont répondu sur 107 (1 réponse comptabilisée par famille)

La majorité des parents préfèrent un retour à la semaine de 4 jours et constatent de la fatigue en milieu et fin de semaine :

- 23 oui au retour à la semaine de 4 jours
- 16 non
- 8 sans avis
- 60 familles n'ont pas répondu.

Les parents travaillant le mercredi restent sans avis, car leur enfant doit de toute façon être gardé le mercredi.

Observations des enseignantes :

Les enseignantes sont également favorables à la semaine à 4 jours. Elles constatent :

- depuis qu'il y a classe le mercredi matin, les jeudis et vendredis ne sont pas propices aux apprentissages : grande fatigue qui se traduit en classe par plus de nervosité, d'apathie ou de somnolence, et en récréation par plus d'accidents

- l'adaptation de l'emploi du temps des ATSEMs aux nouveaux rythmes (travaillant 35 heures sur 4,5 jours et non plus sur 4 jours) a raccourci le temps de nettoyage après la classe. Il faut désormais arrêter les ateliers (ou le travail individuel) 15 minutes avant la fin de la classe pour que l'ATSEM ait le temps de nettoyer le matériel avant de finir sa journée. Sur la semaine, 1 heure de travail individuel est ainsi perdue.

- les après-midi sont très courts (1h45). Les enfants ont besoin d'au moins 10 minutes de « temps calme », pour se reposer. En prenant en compte les 15 min d'arrêt anticipé pour le nettoyage, il ne reste plus que 1h20, ce qui est trop peu, pour articuler les différentes phases d'apprentissage d'enfants entre 3 et 6 ans.

- Certains MS ou GS s'endorment ou auraient besoin de dormir les après-midi en fin de semaine et ne sont pas dans de bonnes conditions pour apprendre.

- Pour pallier la baisse d'efficacité de la fin de semaine et les après-midi très courts, nous demandons beaucoup d'efforts aux enfants le matin, voire trop.

- les enfants sont bousculés par ce rythme.

- le « décloisonnement » d'un groupe de GS, qui était de 60min avant les rythmes n'est maintenant plus que de 30min – et depuis vigipirate, il n'a plus lieu (voir plus haut). Un retour à la semaine de 4 jours et à des après-midi plus longs permettrait de refaire 50min de « décloisonnement » malgré vigipirate. Ce « décloisonnement » permettait un travail renforcé en petits groupes de la phonologie, indispensable pour le CP.

Ces rythmes ne sont pas adaptés aux spécificités de l'école maternelle.

- pour finir, le raccourcissement des après-midi a entraîné un surcoût non négligeable des sorties à la journée, car les transporteurs font payer un supplément pour chaque demi-heure dépassant le temps scolaire : + 40€/30min/bus. Ce qui revient à + 240€ pour que la sortie de fin d'année (3 bus) ait la même durée que lors des anciens rythmes.

En ce qui concerne les activités périscolaires spécifiques (prévues par la réforme des rythmes scolaires, liée à la semaine de 4,5 jours), la ville a fait le choix de n'en faire bénéficier que les écoles élémentaires et pas les maternelles, ces dernières conservant le service périscolaire habituel.

Le vote, pour un retour ou non à la semaine de 4 jours, est reporté au prochain conseil d'école, afin que les représentants de parents puissent échanger sur le sujet avec les parents et recueillir le maximum d'avis.

7. Projet Bibliothèque :

Certains retours des parents sont positifs et d'autres plus négatifs (temps de présence longs, difficulté d'être disponible pour les parents).

Les parents qui ne seraient pas disponibles toute une demi-journée, mais seulement 1 ou 2 heures, peuvent se manifester auprès des enseignantes.

8. Organisation des récréations (point parents) :

Dans le cadre du projet d'école et pour que les récréations soient plus sereines, des jeux de cour sont mis en place (cerceaux, jeux de construction, craies, pelles, bac à sable.....). Selon les conditions météo et le nombre d'adultes présents, les enfants sont répartis entre la cour arrière (ou le jardin) et la grande cour. Cette répartition permet de mélanger les classes.

Parfois, lorsque le temps ne permet pas de sortir, des films sont projetés aux enfants sur le temps récréatif. Ces films, en français ou en allemand, sont toujours adaptés à l'âge des enfants de maternelle.

Les enseignants et parents sont satisfaits des travaux effectués au pied des arbres dans la cour.

9. Kermesse et organisation :

La date retenue est le vendredi 15 juin, avec un report au vendredi 22 juin si la météo l'impose.

La kermesse est organisée par le comité des fêtes sous la responsabilité de la directrice.

Le comité des fêtes est composé de parents ayant envie de s'investir.

Une réunion d'information aura lieu le mardi 16 janvier 2018 à 18H00.

10. Sorties à venir et sortie de fin d'année :

Retours très positifs des parents sur les sorties, animations (chants, fête des lanternes).

Les parents souhaiteraient avoir les informations le plus tôt possible afin de pouvoir s'organiser pour accompagner.

Prochaines sorties :

- **21 novembre** : pour les 4 classes cinéma à l'Odyssée dans le cadre du festival Augenblick
- **1^{er} décembre** : Vaisseau pour Oursons et Souris
- **Fabrication de braedeles (petits gâteaux)** : semaine du 27 novembre pour les Oursons et Souris et semaine du 11 décembre pour les Oiseaux et Poissons (se signaler aux maîtresses)
- **1^{er} février** : sortie au musée zoologique pour les Poissons et Oiseaux
- **13 février** : les enfants pourront venir déguisés pour mardi gras
- **27 mars** : sortie au musée du chocolat pour les Oursons et Souris
- Une autre sortie en Allemagne est à prévoir entre février et juin
- **26 juin** : sortie de fin d'année au parc mit allen Sinnen de Gutach (Allemagne)

Attention : seuls les enfants ayant des papiers d'identité personnels pourront participer à cette sortie.

Pour les nationalités non-européennes, l'école devra faire une demande en préfecture pour qu'ils puissent sortir du territoire. Il sera demandé à leurs parents d'être réactifs pour faciliter les démarches que devront entreprendre les maîtresses et la directrice.

A la sortie de fin d'année, beaucoup de parents se proposent, un tirage au sort sera effectué.

Les enseignantes remercient les parents qui ont accompagné les enfants en sortie.

11. Cafés parents - demande de reconduction (point parents) :

Les cafés parents sont reconduits.

Le prochain café parent aura lieu le 8 décembre pour la Saint-Nicolas.

12. Cours d'allemand pour les parents (point parents) :

Ce point est une proposition des parents, qui doit être approfondie.

Points Mairie :

13. Apprentissage du français pour les parents d'enfants en maternelle :

Ce projet est mis en place par la mairie, dans certaines écoles maternelles. Pour notre école, les cours auront a priori lieu à la maternelle Sainte Madeleine, pendant le temps scolaire (mardi matin). L'objectif est que les parents non francophones acquièrent un bagage suffisant pour comprendre les demandes des écoles et puissent s'entretenir avec directeur et enseignants.

Les parents éventuellement intéressés sont actuellement en train d'être contactés par les enseignantes.

Monsieur David Warnier, Responsable du Périscolaire de Site (responsable des animateurs et des ATSEMs de l'école) et Madame Pauline Depret, Responsable Educative du Territoire (responsable du RPS) ont apporté les réponses aux points 14, 15, 16 et 17.

14. ATSEM : répartition sur la semaine du mi-temps (en sous-effectif la moitié de la semaine)

Noémie Le Pindivic remplace de Laura Gallimardet, qui travaillait à 50% tous les matins, le temps de son congé maternité.

Elle travaille à 100% : 50% (lundi et mardi) ici et 50% dans une autre école (jeudi et vendredi) et un mercredi sur deux dans chaque école.

La dotation d'ATSEMs est respectée globalement sur la semaine (2,5 Emplois à Temps Plein dans l'école). Mais en pratique, les jeudis et vendredis il n'y a que 2 ATSEMs à l'école, ce qui rend le travail difficile ces deux jours-là.

Madame Depret précise qu'elle ne peut rien faire, puisque la dotation d'ATSEMs est respectée et qu'on ne peut pas attribuer à l'autre école un 50% uniquement les après-midis (par soucis d'équité).

Monsieur Warnier propose d'alterner les jours de présence du 50% (lundi-mardi à la place de jeudi-vendredi). Cela pourrait être envisageable par période (entre deux vacances) ou par trimestre : le RPS doit faire cette proposition à la seconde école de Mme Le Pindivic.

Le conseil d'école maintient sa demande, pour que le mi-temps, auquel l'école peut prétendre d'après les règles de la ville, soit réparti sur toutes les matinées de la semaine.

15. Grève et restauration : à minima un repas froid (point parents)

La communication en cas de grève est faite par voie d'affichage (affiche rédigée par la mairie) et relayée par l'école, par mail ou affiche. La ville communique dès qu'elle le peut, en fonction des informations dont elle dispose.

Si les enseignants doivent se déclarer 48H à l'avance, le personnel de la mairie peut ne se déclarer gréviste que le matin même.

Si le personnel n'est pas disponible pour servir et préparer, le service ne peut être assuré c'est pourquoi la Ville ferme son service de restauration le cas échéant.

16. Périscolaire - Demandes d'information :

Le projet pédagogique est consultable en salle d'APM (accueil périscolaire maternel) et concerne les écoles Ste Madeleine et Louis Pasteur.

Les équipes sont composées de 7 à 8 animateurs en restauration scolaire (dont les ATSEM) et de 6 animateurs en APM du soir. Les enfants sont en moyenne 75 par soir (taux d'encadrement de 1 adulte pour 12.5 enfants), la norme impose 1 encadrant pour 20 enfants en APM.

Les activités proposées le soir sont de 4 types : bricolages, jeux libres (mise à disposition de petits jeux), jeux sportifs et lecture.

Retour du sondage sur des activités qui sont proposées lors du temps périscolaire: 43 réponses favorables sur 47 réponses et 107 sondés.

Les parents d'élèves seraient intéressés par la mise en place d'activités d'éveil durant les heures de périscolaire. Ils souhaitent savoir s'ils peuvent faire intervenir un professionnel sur le temps d'accueil du soir. Ils précisent qu'ils rémunèreraient eux-mêmes ce professionnel. L'équipe périscolaire répond que cela pourrait être envisagé dans des conditions bien spécifiques puisqu'elle reste responsable de ce temps (projet, casier judiciaire, diplôme, autorisation du service et de la hiérarchie).

L'équipe périscolaire propose aux parents de porter leur demande aux animateurs qualifiés de l'APM du soir et d'organiser ensuite une rencontre à ce sujet. Cette réunion permettra aussi de présenter le projet pédagogique.

17. Périscolaire – Déjeuner avec les élèves (quels parents ? Quelles modalités?)

Les représentants des parents d'élèves peuvent fréquenter la restauration en tant qu'observateur. Ils doivent s'organiser avec le responsable périscolaire (définir ensemble d'une date). S'ils souhaitent déjeuner avec les enfants, ils devront avoir une attestation justifiant leur rôle de parent d'élève pour acheter le ticket de cantine en mairie de quartier, donner le ticket le matin même à l'AR.

18. Divers

- circulation à Noël : l'accès au centre-ville en voiture sera interdit du 25/11 au 23/12 de 11h à 20h.

- ordinateurs : les câbles sont tirés, les ordinateurs ne sont pas encore installés dans les classes.

Fin de la séance à 21h15

Anne Chevillard-Pradier
Directrice

Anne-Laure Bourger
Secrétaire